

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2010

N° accusé de réception sous-préfecture :	Reçu en sous-préfecture le 09/06/2010
038-213800220-20100512-cr06-05-2010-AU	Publication le 09/06/2010

Le six mai deux mil dix à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Sébastien DREVET, Guillaume FAVIER, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT .

Etaient absents ayant donné pouvoir : Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Nathalie MARGAIN à Philippe GUYON, Roger MORNEY à Jean-Charles PASTORINO.

Date de convocation : Jeudi 29 avril 2010

Les Conseillers présents, soit 24 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Marie-Thérèse PASTORINO et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2010

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Affichage des délibérations le 1^{er} avril 2010 pour être rendues exécutoires.

Affichage du compte-rendu le 4 mai 2010.

Diffusion du compte-rendu aux conseillers le 4 mai 2010 par mail et par courrier pour les personnes sans messagerie électronique.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 6 mai 2010

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire rectifie une erreur figurant sur l'ordre du jour du conseil municipal du 06/05/2010 : la remise des prix du fleurissement aura lieu le Samedi 15 mai 2010 non pas à 17h30 mais à 11h30 aux services techniques.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2010
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 6 mai 2010

I. ASPECT FINANCIER

- 2010-4-1 Subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre
- 2010-4-2 Décision modificative budgétaire n°1- Budget général
- 2010-4-3 Saison 2010- Piscine
 - a) Approbation des tarifs
 - b) Modification des horaires d'ouverture
- 2010-4-4 Remise de pénalités – Taxes d'urbanisme
- 2010-4-5 Garantie d'emprunt SEMCODA- Logements PLI « couleur nature »
- 2010-4-6 Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - Cartographie des risques naturels

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2010-4-7 Désignation de délégués – AMAPAC
- 2010-4-8 Désignation d'un correspondant sécurité routière
- 2010-4-9 Dénomination de deux passages – La Traboule et le Passage du Rhône

III. PERSONNEL COMMUNAL

- 2010-4-10 Dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
 - a) Mise en place d'un CAE aux services techniques
 - b) Prolongation du CAE de la médiathèque

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Défilé du 8 Mai 1945 le Samedi 8 mai 2010 à 10h30, départ place Bacchus
- Opération « A vos fleurs » le Samedi 15 mai 2010
- Remise des prix du Fleurissement le Samedi 15 mai 2010 à 11h30
- Fermeture de la Mairie le Lundi 24 mai 2010
- Prochain conseil municipal le Mardi 15 juin 2010 à 20h30
- Annonce : Présentation du diagnostic PLU au cours d'un prochain conseil municipal

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2010-4-1 Subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre

La course cycliste traditionnelle de la Saint-Pierre (Grand prix de la Ville des Avenières - souvenir Marius Vial) aura lieu le Dimanche 4 juillet 2010. L'Adjoint aux Finances propose de

verser à l'association organisatrice de cet événement, LE SPORT OLYMPIQUE DE CHARVIEU, une subvention telle que présentée ci-dessous.

Associations	Montant voté 2009	Réalisé 2009	Proposition 2010
St Pierre Cycliste (<i>Sport Olympique Charvieu</i>)	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €

Il convient d'approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Il est rappelé que la Commune participe chaque année aux frais d'organisation de cet événement par le biais de cette subvention.

Josiane GIPPET : « Connaissez-vous le parcours de la course ? »

Le Maire : « Le même que les autres années. »

2010-4-2 Décision modificative budgétaire n°1- Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires pour réaliser la réévaluation de la participation versée au CCAS et le lancement de l'opération relative à l'aménagement des abords de la rue Lamarie.

	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
65736-01	CCAS	1 500 €	
7381-01	Taxes additionnelles au droit de mutation		1 500 €
	Total	1 500 €	1 500 €
	Investissement	Dépenses	Recettes
	Op n° 297 : Construction gendarmerie		
2313-297-01	Constructions	-20 000 €	
	Op n° 298 : Aménagement rue Lamarie		
2315-298-01	Installations, travaux divers (plans topo)	20 000 €	
	Total	0 €	0 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : -Jacky RAVAZ

2010-4-3 Saison 2010- Piscine

a) Approbation des tarifs

Une réunion inter-piscine a eu lieu le 26 avril 2010 à Pont de Beauvoisin. Des tarifs communs à toutes les piscines du secteur géographique sont établis conjointement. En conséquence, le Maire propose d'appliquer, à compter du 1er juin 2010, date d'ouverture de l'équipement, les tarifs suivants :

	Tarifs 2009	Proposition 2010
Ticket enfant	1,30 €	1,35 €
Ticket adulte	2,65 €	2,70€
Collectivités : ticket valable à la journée	1,30 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>	1,35 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>
Carte abonnement de 20 entrées : adulte	36,00 €	Supprimée
Carte abonnement de 10 entrées : adulte	***	19,00 €
Carte abonnement de 20 entrées : enfant	18,00 €	Supprimée
Carte abonnement de 10 entrées : enfant	***	10,00 €
Ticket demi tarif adulte (pour les horaires suivants) : 12 H/13 H 45 ou 18H/19 H 00	1,35 €	1,40 €
Ticket demi tarif enfant (pour les horaires suivants) : 12 H/13H 45 ou 18H/19 H 00	0,70 €	0,70 €

Pour information, la période d'ouverture 2010 est du 1er juin au 31 août.

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ

Philippe GUYON : « J'ai entendu parler d'une piscine intercommunale couverte ? »

Le Maire : « Ce dossier est ancien. L'étude a été affinée. Le projet était estimé à 12 millions d'euros. Un groupe de travail auquel je participais a visité des piscines couvertes. Après, il y a eu une idée de rapprochement avec l'Isle Crémieu pour en faire une plus grande et pour répartir les charges. L'Isle Crémieu a abandonné le projet. A l'avant dernier conseil communautaire, le projet a été abandonné car la CCPC n'a pas les moyens financiers pour un tel projet. »

Alain SOCIE : « Par contre, les piscines d'été sont des éléments intercommunaux qui devraient être reconnus. »

Le Maire : « La CCPC a acté qu'elle pouvait mettre de l'argent pour maintenir les piscines d'été à niveau. »

Yvon THENAULT : « Il faudrait anticiper pour la commune des Avenières. »

Le Maire : « On a fait des réparations : changement de la chaudière, changement des pompes, ... On a demandé des conseils pour gagner les tuyaux mais l'opération est compliquée et risquée. »

b) Modification des horaires d'ouverture

Afin d'optimiser la qualité du service public de la piscine municipale, le Maire propose d'en modifier les horaires d'ouverture comme suit :

Du 1 ^{er} JUIN au 30 JUIN			
		Ouverture à	Fermeture à
Lundi		16H30	19H00
Mardi		16H30	19H00
Mercredi		15H00	19H00
Jeudi		16H30	19H00
Vendredi		16H30	19H00
Samedi	Fermée le matin	15H00	19H00
Dimanche		10H00	13H00
		15H00	19H00

Du 1 ^{er} JUILLET au 31 AOUT			
		Ouverture à	Fermeture à
Lundi		10H45	13H45
		15H00	19H00
Mardi		Fermée	
Mercredi		10H45	13H45
		15H00	19H00
Jeudi		10H45	13H45
		15H00	19H00
Vendredi		10H45	13H45
		15H00	19H00
Samedi		10H45	13H45
		15H00	19H00
Dimanche		10H45	13H45
		15H00	19H00

La sortie des bassins se fait 15 minutes avant la fermeture de la piscine.

Il convient de délibérer pour approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la piscine et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

- *Pour satisfaire les nombreuses demandes de personnes travaillant qui souhaitent pouvoir utiliser la piscine pendant leur pause déjeuner, les plages horaires d'ouverture doivent être élargies entre midi et 14 heures.*

2010-4-4 Remise de pénalités – Taxes d'urbanisme

Par courrier en date du 9 mars 2010, la SCI LE POLOSSAT demande la remise gracieuse des pénalités dues pour le retard du paiement des taxes d'urbanisme relatives au permis de construire n°PC02206J1023. La somme des pénalités s'élève à 98 € selon le barème de la Trésorerie.

Le Maire propose, en raison de l'ancienneté de la dette courant depuis le 14 novembre 2006, de refuser la remise gracieuse des pénalités de retard dues par la SCI LE POLOSSAT.

Il convient d'approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire communique les informations suivantes :

- *Date du fait générateur : 14/11/2006*
- *Montant de la dette (hors pénalités) : 3498 € (la dette a payée en totalité mais avec du retard)*
- *1er versement en mai 2008*

2010-4-5 Garantie d'emprunt SEMCODA- Logements PLI « couleur nature »

Vu la demande formulée par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) et tendant à obtenir la garantie de la commune des Avenières pour un emprunt d'un montant total de 793 000 €, à hauteur de 40 %, soit 317 200 €, à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer une opération de transfert de 6 logements d'une opération accession en 6 logements PLI aux Avenières « couleur nature » (5 type 3, 1 type 4),

Vu le rapport établi par la Caisse des Dépôts et Consignations et concluant à l'octroi d'un prêt locatif intermédiaire de 793 000 €,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : La commune des Avenières accorde sa garantie à la SEMCODA pour le remboursement de la somme de 317 200 €, représentant 40 % d'un emprunt d'un montant total de 793 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer le transfert de 6 logements d'une opération accession en 6 logements PLI aux Avenières « couleur nature ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt locatif intermédiaire consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt PLI : Financement des logements transférés en locatif

- montant : 793 000 €
- durée : 30 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- taux actuariel : 2,70 % révisable en fonction de la variation du taux du livret A des Caisses d'Epargne,
- progressivité de l'annuité : 0 %, révisable en fonction de la variation du taux du livret A des Caisses d'Epargne sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : La garantie de la commune des Avenières est accordée pour la durée totale du prêt, soit 30 ans, à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un emprunt destiné au financement du programme, d'un montant de 793 000 €, soit 317 200€.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 6 : Le conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ	ABST. : 1 Yvon THENAULT

Il s'agit de 6 logements locatifs : 5 type 3 et 1 type 4 d'une surface habitable de 479.78 m (livrés en décembre 2008).

Pour information, l'autre collectivité se portant garante pour les 60% restants de l'emprunt (soit 475 800 €) est le Conseil Général de l'Isère.

Le Maire rappelle que la Commune à ce jour a accordé 19 garanties d'emprunt. Le montant du capital garanti restant dû au 31/12/2009 s'élève à 3 574 451.03 €.

Emmanuel GUTIERREZ : « Quel est le taux d'occupation de ces immeubles ? »

Le Maire : « Les 3 immeubles de l'avenue Guillermaz sont occupés à 100%. L'immeuble en face de la colline aux oiseaux est en accession à la propriété, à l'exception de 6 logements qui vont être mis en location. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Vous nous demandez de cautionner 6 logements qui n'ont pas été vendus ? »

Philippe GUYON : « C'est ce que l'on avait dit au précédent mandat, s'ils ne se vendent pas pourquoi ne pas les mettre en locatif ? »

Jacky RAVAZ : « La commune avait un programme précis et ils viennent modifier le programme. »

Le Maire : « A l'origine, il était prévu 2 bâtiments en logements sociaux et 2 en accession à la propriété. Le programme a été modifié pour prendre en compte le contexte économique et la demande de logement qui existait. C'est pour cela que l'on est passé à 3 bâtiments en locatif et un en accession à la propriété. »

Emmanuel GUTIERREZ : « On n'a pas de latitude. On a augmenté les impôts. »

Jacky RAVAZ : « C'est un changement d'orientation, il nous redonne le morceau. »

Le Maire : « Que préfère-t-on, laisser 6 logements vacants alors que l'on est loin de remplir les quotas de logements sociaux? »

2010-4-6 Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - Cartographie des risques naturels

Le Conseil Général de l'Isère, sur son enveloppe « Hydraulique et Risques naturels », peut accorder une aide aux collectivités qui souhaitent établir une cartographie des risques naturels dite carte d'aléas. Cette opération consiste à réaliser une carte technique représentant les phénomènes naturels, déclarés et potentiels en fonction de leur fréquence et de leur intensité. Cette carte constitue par conséquent un élément de connaissance essentiel du risque qu'il conviendra par la suite de prendre en compte dans l'instruction des demandes d'urbanisme et l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU).

Le Maire propose d'adopter le projet d'établissement d'une cartographie des risques naturels dite carte d'aléas et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère à ce titre.

Il convient de délibérer pour approuver ce projet, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

Le Maire explique que la carte d'aléas, accompagnée d'un rapport de présentation, est réalisée sur fond topographique (échelle 1/10 000) et sur fond cadastral sur les zones urbanisées et urbanisables.

La procédure est la suivante :

L'établissement de la carte sera confié à un bureau d'études spécialisé. Ce type de prestation s'élève entre 5 000 et 8 000 € HT. Le Service de Restauration des terrains en Montagne de l'Office National des Forêts apportera un appui technique à la Commune dans la recherche du meilleur prestataire : définition d'un cahier des charges, assistance au choix du bureau d'études, contrôle et validation des documents produits par celui-ci.

Le service RTM interviendra par la suite en examinant le projet de carte d'aléas avant sa validation par la Commune, maître d'ouvrage. Cette carte sera pour finir transmise à la DDE (service prévention des risques, subdivision et chargé d'aménagement / PLU).

Yvon THENAULT : « Ne peut-on pas faire une seule carte avec des risques techniques ? »

Le Maire : « Non. »

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-4-7 Désignation de délégués – AMAPAC

Créée en juillet 1993, la Maison du Pays des Couleurs est un lieu d'accueil, d'informations, d'animations et de promotion de l'ensemble des activités de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. La Commune doit désigner deux délégués la représentant auprès de cette structure.

Le Maire propose de désigner Madame Chantal BELLIN déléguée titulaire et Monsieur Maurice NICOLAS délégué suppléant.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

Mise en place par la Communauté de Communes, la Maison du Pays des Couleurs est gérée par une association, l'Association de la Maison du Pays des Couleurs (AMAPAC) afin de permettre une ouverture à tous les acteurs socioculturels, économiques du secteur et à toutes les bonnes volontés qui désirent participer à la vie du pays.

Maurice NICOLAS : « Quel est le rôle de l'AMAPAC ? »

Le Maire : « Animer la Maison de Pays. Il est aujourd'hui difficile de trouver des bénévoles. Certains sont là depuis 20 ans. »

Maurice NICOLAS : « Son rôle est de faire vivre le patrimoine ? »

Le Maire : « Il s'agit de faire fonctionner la Maison de Pays qui doit faire vivre le patrimoine. »

Philippe GUYON : « Quel est le rapport avec les offices de tourisme ? »

Chantal REY : « On est membre de droit. Le rôle de l'AMAPAC est de mettre en valeur le patrimoine. Il manque des liens entre les offices de tourisme et l'AMAPAC. »

2010-4-8 Désignation d'un correspondant sécurité routière

Par délibération en date du 10 juillet 2008, vous avez désigné Monsieur Jean-Michel AROD, correspondant sécurité routière suppléant. Suite à sa démission en date du 18 février 2010, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Maire propose donc de désigner Monsieur Henri MIEGE correspondant sécurité routière suppléant.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

Le correspondant sécurité routière titulaire est Jean-Charles PASTORINO.

Le Maire rappelle les missions des correspondants : ce sont des interlocuteurs privilégiés en matière de sécurité routière à l'échelle communale et intercommunale, qui peuvent être amenés à animer la politique de la sécurité routière.

2010-4-9 Dénomination de deux passages – La Traboule et le Passage du Rhône

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot Nord visant à redynamiser le centre ville, deux voies piétonnes ont été créées

- l'une par la démolition du garage de mécanique agricole,
- l'autre au travers de l'ancien Office de Tourisme.

Elles permettent d'accéder de l'avenue Guillermaz à la grande rue de Ciers. (plan ci-dessous)



Suite à l'appel à projet fait en séance du conseil le 24 septembre 2009, le Maire propose de leur donner un nom faisant référence à l'histoire et au patrimoine de la Commune.

Ainsi, la liaison située au travers de l'ex-Office de Tourisme pourrait être dénommée *La Traboule*, mot datant du début du XX^{ème} siècle, venant de *Trabouler* qui désigne à la fois une région de Lyon et un passage qui traverse un pâté de maisons permettant de passer d'une rue à une rue parallèle. Ce nom rappelle entre autres que, non seulement à travers l'Histoire, notre Commune a toujours été tournée vers Lyon depuis le train de l'Est et l'époque des magnaneries et des soyeux lyonnais ; mais encore qu'elle compte aujourd'hui de nombreux résidents originaires de cette région.

La dénomination *Le Passage du Rhône* pourrait identifier la seconde liaison piétonne. Elle exprime les liens étroits existant entre les Avenières et le Rhône qui borde son territoire et dont l'impact a été considérable sur le développement de la Commune depuis ses origines. Elle souligne enfin la richesse naturelle de notre patrimoine.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

III. PERSONNEL COMMUNAL

2010-4-10 Dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

La Commune a la possibilité de recruter des agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Ce type de contrat permet d'une part à l'agent bénéficiaire de se réinsérer dans la vie active et d'autre part à l'établissement d'accueil d'obtenir une subvention de l'Etat minimisant le coût du contrat. Deux documents sont alors établis : une convention entre le Pôle Emploi et l'employeur et un contrat de travail entre ce dernier et le bénéficiaire du dispositif.

a) Mise en place d'un CAE aux services techniques

Dans le cadre de ce dispositif, le Maire propose la mise en place d'un C.A.E. au sein des services techniques à compter du 3 mai 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer les conventions ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

*Emmanuel GUTIERREZ : « Un fonctionnaire qui s'en va peut être remplacé par un emploi aidé ? »
Le Maire : « Non. Cela permet de gérer la période de transition, de se donner le temps de la réflexion. »*

b) Prolongation du CAE de la médiathèque

Le Maire propose de prolonger la durée du CAE présent au sein de la médiathèque de 18 mois.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer les conventions ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire rappelle que le CAE a été mis en place depuis le 09/11/2009 pour 20 heures par semaine. Il s'agissait initialement d'un contrat de 6 mois (du 09/11/09 au 08/05/2010).

Cela permet à la responsable de la Médiathèque de se dégager du temps pour le desherbage, le réaménagement, la prise de connaissance du fonds.

Josiane GIPPET : « Y a-t-il de la formation ? »

Chantal REY : « Oui. »

IV. QUESTIONS DIVERSES

Philippe GUYON : « Dans la descente de Curtille, sur la route de Chartreuse, la circulation est dangereuse. Il n'y a plus de miroir et de panneaux. »

Le Maire : « Le miroir est en commande. »

Philippe GUYON : « Sur la place de Curtille, c'est sale et il y a un WC qui ne sert à rien. »

Le Maire : « Le WC mériterait d'être démonté. »

Philippe GUYON : « Des agriculteurs râlent par rapport à la réserve. Il y a des agriculteurs qui disent qu'on ne pourra plus planter... Je ne savais pas qu'il y avait des propriétaires dans la réserve. »

Le Maire : « Le but de la réserve, c'est de protéger la forêt alluviale. Là où il n'y a pas de peupliers, il sera impossible d'en planter. Là où se trouvent déjà des peupliers, les gens pourront en planter encore. »

Jacky RAVAZ : « Ils pourront replanter s'il y a eu une demande d'autorisation. »

Le Maire : « Le Préfet s'était engagé à rencontrer les maires des communes concernées quant il aurait reçu le rapport de la commission d'enquête, à faire des réunions en sous-préfecture avec les utilisateurs (chasseurs, forestiers, agriculteurs ...). »

Philippe GUYON : « Avec les agriculteurs, n'est-il pas possible d'organiser une réunion d'information ? »

Le Maire : « Elle a eu lieu. »

Jacky RAVAZ : « Si l'Etat n'accepte pas les conditions que l'on a émises dans la délibération, il faut voter contre le projet. Il fallait rester à l'étape de réserve, elle est volontaire. »

Le Maire : « Le rapport de la commission d'enquête donne un rapport très favorable à la réserve naturelle nationale »

Jacky RAVAZ : « Sur le registre d'enquête publique, il y avait beaucoup d'avis défavorables. »

Philippe GUYON : « Les agriculteurs sont en train de monter une association. »

Jacky RAVAZ : « La réserve amène des contraintes sans contrepartie. »

Josiane GIPPET : « Concernant la durée des expositions à l'office de tourisme, je suis allée voir l'exposition sur les lûnes le 27 mars et elle n'était déjà plus là. »

Guillaume FAVIER : « Je regrette que la banane d'entrée dans le rond-point avant le collège soit trop courte. Il y a des gens qui coupent à gauche et ne prennent pas le rond-point. »

Le Maire : « Nous avons été contraints par le Conseil Général de l'Isère. Nous installerons des obstacles en amont de la banane. Et par ailleurs, le marquage sera fait. »

Josiane GIPPET : « Quand se termineront les travaux ? »

Le Maire : « Fin juin. »

Guillaume FAVIER : « Les trottoirs seront très bien pour les collégiens. »

INFORMATIONS

- Défilé du 8 Mai 1945 le Samedi 8 mai 2010 à 10h30, départ place Bacchus
- Opération « A vos fleurs » le Samedi 15 mai 2010
- Remise des prix du Fleurissement le Samedi 15 mai 2010 à 11h30
- Fermeture de la Mairie le Lundi 24 mai 2010
- Prochain conseil municipal le Mardi 15 juin 2010 à 20h30
- Annonce : Présentation du diagnostic PLU au cours d'un prochain conseil municipal

Fait aux Avenières, le 12 mai 2010

Le Maire,
Gilbert MERGOD

Liste des annexes :